

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 556**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 556 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000\$
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA
BAIE MADORE.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 25 septembre 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 SEPTEMBRE 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
